



Revalorisation salariale des enseignants : des primes jusqu'à 292 euros net mensuels à l'étude

Le ministère de l'éducation nationale a présenté, mardi 24 janvier, des hypothèses de travail au sujet de l'augmentation des enseignants à partir de la rentrée 2023. Le budget est connu depuis plusieurs mois : 635 millions d'euros pour une augmentation « inconditionnelle » à partir de 2023, 1,9 milliard en 2024. Les deux hypothèses présentées aux syndicats mardi 24 janvier dans le cadre des concertations sur la revalorisation salariale des enseignants viennent apporter une déclinaison concrète à ces enveloppes globales et projeter les enseignants, les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale-conseillers d'orientation dans ce qu'ils pourront percevoir ou non à partir de septembre 2023.

Un chantier, hautement sensible au vu des attentes, sur lequel Emmanuel Macron s'est engagé pendant la campagne présidentielle. Face au décrochage des rémunérations depuis des décennies, le chef de l'Etat a promis d'augmenter de 10 % les enseignants pour arriver à un minimum de 2 000 euros net par mois pour tous. Au fil des mois, ce pourcentage de hausse est devenu « une moyenne » aujourd'hui basée sur les rémunérations perçues en 2020, toutes indemnités comprises. Jean-Michel Blanquer, le prédécesseur du ministre actuel, Pap Ndiaye, avait initié à l'automne 2020 un Grenelle de l'éducation, qui avait abouti à l'octroi de « primes d'attractivité » en début de carrière. Les discussions d'aujourd'hui en sont le prolongement.

Le document de travail, auquel Le Monde a eu accès, joue sur une hausse de cette « prime d'attractivité ». Dans la première hypothèse émise mardi, seuls les enseignants jusqu'à vingt-six ans de carrière verraient leur salaire augmenter. Les nouveaux titulaires recevraient 153 euros par mois pour atteindre une rémunération mensuelle nette de 2 079 euros. Les professeurs entre six et onze ans d'ancienneté connaîtraient l'augmentation la plus conséquente, avec une prime de 292 euros net mensuels, pour arriver autour de 2 300 euros net par mois. Les hausses seraient ensuite dégressives pour arriver à 71 euros de plus par mois à vingt-six ans d'ancienneté, pour un salaire de 2 700 euros net.

Dans la seconde hypothèse, moins probable de l'avis des observateurs, tous les enseignants seraient augmentés, quelle que soit leur ancienneté. Après vingt-cinq ans de carrière, la hausse serait de 36 euros par mois. Les évolutions dans les six premières années de carrière seraient identiques au premier scénario mais seraient moindres ensuite. Les enseignants stagiaires et les contractuels seraient, quoi qu'il en soit, concernés par ces augmentations.

Autres leviers proposés : reconnaître une partie de l'expérience professionnelle des personnels en reconversion professionnelle ou encore élargir les promotions, à savoir le passage de la classe normale aux grades supérieurs de la hors classe et de la classe exceptionnelle. Ces scénarios « doivent permettre de discuter avec les représentants syndicaux mais rien n'est tranché à ce stade », tient-on à préciser au ministère de l'éducation nationale, où l'on affirme « jouer le jeu de la concertation et être à l'écoute des propositions des organisations représentatives ».

Avec ces hypothèses, le ministère de l'éducation nationale se concentre, comme il l'a toujours dit, sur l'entrée dans le métier, afin de créer le « choc d'attractivité » que Pap Ndiaye met en avant pour contrer la pénurie d'enseignants. La Rue de Grenelle met ainsi l'accent sur la période où le décrochage salarial est le plus net avec les autres pays de l'OCDE, quitte à aboutir à un aplatissement des salaires tout au long de la carrière. Entre la première et la dix-huitième année de carrière, il y aurait désormais un différentiel de seulement 350 euros net, contre 430 euros auparavant.

Si les syndicats reconnaissent la nécessité de promouvoir l'entrée dans le métier, ils avancent le besoin de revaloriser l'ensemble des enseignants. « Même si l'enveloppe globale n'est pas insignifiante, elle ne suffit pas, loin de là, à effectuer le rattrapage salarial auquel l'ensemble des collègues a droit », juge le Snalc. « Les sommes sont importantes sur le premier tiers de carrière mais qu'avance le ministère ensuite ? Rien qui ne soit à la hauteur, même pas de l'inflation. La seule chose proposée, c'est de travailler plus pour gagner plus, avec le pacte pour les professeurs volontaires d'un côté, et de travailler plus longtemps, avec la réforme des retraites, de l'autre », analyse Stéphane Crochet, responsable du SE-UNSA.

Même si elle trouve le « dialogue constructif », Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT, aimerait aussi que « les





deuxièmes moitiés de carrière ne soient pas oubliées » et juge qu'un « plan pluriannuel est nécessaire » . La FSU se montre plus offensive et juge les hypothèses présentées « inacceptables » « Le ministère fait le choix de répartir la pénurie »

Tous attendent désormais d'en savoir plus sur l'autre volet de la revalorisation, le fameux « pacte » cher à Emmanuel Macron, qui donnera droit à des rémunérations supplémentaires pour les enseignants acceptant de nouvelles missions. Quelque 300 millions d'euros sont prévus en 2023 pour ce dispositif, qui crispe une grande partie des syndicats. Les concertations doivent se poursuivre jusqu'à mi-mars.

